

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le **11 avril 2026 à 9h00** selon convocation en date du 3 avril 2026 sous la Présidence du maire, Monsieur Thierry TALLET.

Monsieur Arthur PHILIPPE étant désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 27 mars 2026, lu et approuvé à la majorité des voix délibérantes après deux modifications portant sur la présidence du conseil municipal par Monsieur SEGUI et non par Monsieur TALLET et la remise d'écharpe par Monsieur SEGUI et non par Monsieur MEYZIE.

Présents : M. TALLET Thierry, Mme Fanny DOUCET SUDRIE, M. Jean-Marie SEGUI, Mme DONDON Yvette, M. DEMAY Pascal, M. JOACHIM Olivier, Mme CALLENS Rachel, M. CHOULY Guillaume, Mme BAPPEL Ludivine, M. PHILIPPE Arthur.

Excusé : M. VERGNE Cyril donne procuration à Monsieur JOACHIM Olivier.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h15 et désigne Monsieur Arthur PHILIPPE secrétaire de séance.

MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS – DELIBERATION 2026-09 (adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal valide les taux maximums en application pour les indemnités des élus. Monsieur JOACHIM prend la parole pour informer le nouveau conseil municipal qu'il est autorisé à titre personnel pour le maire et les adjoints, à baisser le montant de son indemnité et précise que le budget municipal alloué à l'indemnisation des élus était de 17000 € il y environ 10 ans et qu'il est à ce jour à 25 000 € environ.

Maire : 28.1 % de l'indice 1015

Adjoints : 10.89 % de l'indice 1015

TABLEAU DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION 2026-10 (adoptée à l'unanimité)

Le maire présente le tableau des indemnités allouées aux élus :

Maire : 1155.06 € (Taux de l'indice 1015 à 28.1 %)

Adjoint : 447.64 € (Taux de l'indice 1015 à 10.89 %)

Montant total alloué mensuellement : 2497.98 €

DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU MAIRE – DELIBERATION 2026-11 (adoptée à l'unanimité)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour la délégation de l'assemblée délibérante au maire. Monsieur JOACHIM demande à ce que le montant consacré à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts soit moindre que celui qui avait été accordé pour le mandat précédent (50 000 €), il précise que cette somme est trop importante pour que le conseil municipal ne soit pas consulté et qu'une consultation systématique du conseil municipal serait souhaitable pour toutes les dépenses importantes. Après discussions et propositions, le conseil municipal décide de limiter cette somme à 25 000 €, et s'entend sur une consultation préalable systématique pour chaque investissement afin de garantir la transparence du budget.

DESIGNATION DES DELEGUES SDE24– DELIBERATION 2026-12 (adoptée à l'unanimité)

Le maire présente le SDE au conseil municipal et demande qui sont les candidats aux postes de délégués du comité syndical du SDE 24. Le conseil municipal élit comme délégués titulaires Monsieur Jean-Marie SEGUI et Madame Fanny DOUCET SUDRIE, et comme délégués suppléants Monsieur Arthur PHILIPPE et Monsieur Cyril VERGNE.

DESIGNATION DES DELEGUES SIAEP – DELIBERATION 2026-13 (adoptée à l’unanimité)

Le maire présente le SIAEP au conseil municipal et demande qui sont les candidats aux postes de délégués du comité syndical du SIAEP. Le conseil municipal élit comme délégués titulaires Yvette DONDON et Monsieur Cyril VERGNE, et comme délégués suppléants Monsieur Arthur PHILIPPE et Madame Fanny DOUCET SUDRIE

DESIGNATION DES DELEGUES SIAVSA – DELIBERATION 2026-14 (adoptée à l’unanimité)

Le maire présente le SIAVSA au conseil municipal et demande qui sont les candidats aux postes de délégués du comité syndical du SIAVSA. Le conseil municipal élit comme délégués titulaires Monsieur Guillaume CHOULY et Madame Ludivine BAPPEL, et comme délégués suppléants Monsieur Jean-Marie SEGUI et Madame Rachel CALLENS.

COMMISSION D’APPEL D’OFFRES – DELIBERATION 2026-15 (adoptée à l’unanimité)

Le maire et Monsieur SEGUI explique au conseil municipal le rôle de la commission d’appel d’offres et les règles de sa constitution afin que soit représenté de façon proportionnelle chaque groupe politique au sein de la commission et demande qui sont les candidats. Le conseil municipal élit comme membres titulaires Monsieur Thierry TALLET (maire), Monsieur Jean-Marie SEGUI (2^{ème} adjoint) et Monsieur Olivier JOACHIM (conseiller municipal opposition), et comme membres suppléants Madame Fanny DOUCET SUDRIE (1^{ère} adjointe), Monsieur Guillaume CHOULY (conseiller municipal) et Monsieur Cyril VERGNE (conseiller municipal opposition).

DESIGNATION DES DELEGUES CNAS – DELIBERATION 2026-16 (adoptée à l’unanimité)

Le maire présente le CNAS au conseil municipal et indique qu’il est nécessaire d’avoir un délégué pour les élus et un délégué pour les agents. Le conseil municipal désigne comme délégué des élus, le Maire, Thierry TALLET et comme délégué des agents, Nathalie HERBERT qui est déjà correspondante du CNAS pour les agents.

APPROBATION DES STATUTS ET ADHESION A L’ATD 24 – DESIGNATION DES DELEGUES – DELIBERATION 2026-17 (adoptée à l’unanimité)

Le maire et Monsieur SEGUI présentent au conseil municipal l’ATD et ses missions, ainsi que son fonctionnement et expliquent qu’il est nécessaire d’approuver les nouveaux statuts. Monsieur le Maire demande ensuite qui sont les candidats aux postes de délégués ATD 24. Le conseil municipal élit comme délégué titulaire Monsieur Thierry TALLET et comme délégué suppléant Monsieur Arthur PHILIPPE.

COMMISSIONS MUNICIPALES – DELIBERATION 2026-18 (adoptée à l’unanimité)

Monsieur le Maire présente les différentes commissions municipales et leurs rôles au conseil municipal et demande quels sont les candidats pour chacune des commissions.

Le conseil municipal décide de créer une commission supplémentaire pour la gestion du personnel et se répartit les postes de la façon suivante :

Commission Finances : Thierry TALLET – Fanny DOUCET SUDRIE – Ludivine BAPPEL - Olivier JOACHIM – Cyril VERGNE.

Commissions Affaires scolaires (conseil d’école, regroupement scolaire) :

Thierry TALLET – Ludivine BAPPEL – Rachel CALLENS – Cyril VERGNE – Guillaume CHOULY

Commission Travaux Bâtiments Voirie :

Thierry TALLET – Jean-Marie SEGUI - Arthur PHILIPPE – Guillaume CHOULY – Pascal DEMAY

Commission Sport – Loisirs – Gestion des salles :

Thierry TALLET – Fanny DOUCET SUDRIE - Yvette DONDON – Rachel CALLENS – Arthur PHILIPPE

Commission Cimetière : Thierry TALLET – Jean-Marie SEGUI – Arthur PHILIPPE

Commission Aide Sociale : Jean-Marie SEGUI – Yvette DONDON – Pascal DEMAY –
Rachel CALLENS – Ludivine BAPPEL – Rémi GOURSAT (administré)

Commission Bulletin Municipal : Fanny DOUCET SUDRIE – Pascal DEMAY – Guillaume
CHOULY – Rachel CALLENS – Ludivine BAPPEL

Commission Ressources Humaines : Thierry TALLET – Fanny DOUCET SUDRIE – Jean-
Marie SEGUI

Délégué Défense Nationale : Pascal DEMAY

Correspondant Prévention Routière : Pascal DEMAY

Divers :

Budget Chaufferie :

Thierry TALLET et Fanny DOUCET SUDRIE rapportent leur rendez-vous avec Mme GUYOT, la conseillère financière de la trésorerie et exposent au conseil municipal la situation budgétaire de la commune. Le budget annexe de la chaufferie déséquilibre le budget principal et sur les 6 logements qui utilisaient ce mode de chauffage, 4 se sont désengagés au Presbytère. Il ne reste plus que les 2 logements gérés par la ComCom, le complexe rural, et les bâtiments municipaux qui utilisent la chaufferie bois dont la chaudière est vieillissante et dont l'entretien et le fonctionnement représentent une dépense d'environ 15000 € par an à ce jour. Mme GUYOT a souligné qu'il serait judicieux d'envisager l'arrêt du budget annexe chaufferie au 31.12.2026 ce qui permettrait de basculer ce poste dans le budget de fonctionnement de la commune.

Monsieur le Maire propose de contacter Périgord Habitat qui gère les logements du presbytère ainsi que la ComCom pour changer le mode de chauffage des habitations afin de désengager la commune de ce poste. Le conseil municipal réfléchit sur la pertinence d'un changement de la chaudière et sur d'autres solutions pour assurer le chauffage des bâtiments communaux et du complexe rural. La possibilité d'un appel d'offres pour la fourniture des plaquettes qui alimentent la chaudière est également envisagée.

Broyage des accotements :

Thierry TALLET expose au conseil municipal qu'il a consulté à titre indicatif, la société DUPUY GEOFFRAY pour effectuer l'entretien des accotements à hauteur de 3 passages par an pour les 54 kms de voies communales. Il étudie la possibilité de revente du gros tracteur si le coût final est plus intéressant. Un autre devis est attendu pour comparaison avant étude du dossier.

Taverne du Boucher :

Thierry TALLET explique au conseil municipal qu'il a reçu en compagnie d'Arthur PHILIPPE et de Guillaume CHOULY, un couple pour la visite du complexe rural. Ces personnes résident à DUSSAC et constituent un dossier qu'ils proposeront au conseil municipal pour la reprise du complexe rural. Ils proposent la réouverture de l'hôtel, du bar/restaurant et d'une épicerie tout d'abord en dépôt de pain puis si le projet fonctionne, ils pensent y ajouter des produits locaux et des produits d'épicerie secs pour le dépannage. Les produits invendus pourraient être transformés par le restaurant pour sa carte.

Monsieur JOACHIM rappelle les précédentes gérances malheureuses et leurs coûts pour la commune ainsi que le choix à faire pour l'avenir de ce bâtiment pour lequel il pourrait être envisagé une vente plutôt qu'une location. Les derniers travaux de remise à neuf ont été un investissement couteux et l'issue du contrat de location de la taverne du boucher qui a fait l'objet d'un jugement en faveur de la commune ne permettra pas à ce jour, d'avoir la certitude d'être remboursé de ce qui est dû. Thierry TALLET relancera l'avocat pour savoir la suite à attendre dans le règlement de ce dossier.

SDM3 :

Thierry TALLET annonce qu'il n'y a plus de délégués communaux au SMD3, que c'est maintenant la COMCOM qui désignera les délégués qui représenteront les communes.

Madame DONDON s'inquiète de la procédure à mettre en place quand un administré a un problème avec le SMD3 ? Il semble qu'il soit difficile de déterminer à quel acteur s'adresser entre le SMD3, la COMCOM et le trésor public. Le conseil municipal s'interroge sur la possibilité de quitter le SMD3 et de confier la gestion des déchets ménagers à un autre prestataire, la commune étant proche du département de la Haute Vienne.

EGLISE :

Madame DONDON informe le conseil municipal qu'elle a constaté qu'un mur de l'église était noirci par de la moisissure et demande la permission de rouvrir l'église en journée afin de l'aérer. Elle rapporte la proposition de Monsieur Yves MAURIN d'ouvrir et de fermer l'église chaque jour s'il peut en avoir la clé.

Le conseil municipal réfléchit à des solutions pour palier à ce problème de dégradation du mur par la pose de produit anti-moisissures, il retient la proposition de Monsieur MAURIN et l'étudie.

DELEGATIONS DES ADJOINTS :

Monsieur JOACHIM demande à connaître la répartition des délégations aux adjoints. Madame DOUCET SUDRIE indique au conseil municipal qu'en tant qu'1^{ère} adjointe elle a la délégation des finances, correspondances courantes, mandatement des dépenses inscrites au budget dans la limite de 50 000 € par an et l'encaissement des recettes mais également la gestion du personnel communal (établissement des emplois du temps, ordonnancement et mandatement de paiement et titre de recettes). Le 2^{ème} adjoint, Jean-Marie SEGUI a la délégation concernant les dépenses pour fournitures courantes, travaux et menues réparations nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux : tous marchés publics, bon de commande et ordre de service dans la limite de 4000 € HT. Madame DONDON, 3^{ème} adjointe a la délégation concernant l'urbanisme : accusés-réception des dépôts de dossiers de demande de permis de construire, transmission des dossiers aux services instructeurs, demande de pièces complémentaires aux pétitionnaires et correspondances diverses.

Ecole :

L'annonce de la fermeture d'une classe sur la commune d'Angoisse a été officialisée, il n'y aura donc plus qu'un poste dans chaque école du RPI Angoisse/Sarlande à la prochaine rentrée scolaire. Le maître d'école de Sarlande aurait donc la charge de 4 niveaux de classe (CE1-CE2/CM1-CM2). Le conseil municipal se questionne sur la possibilité d'adjoindre une aide pour la prise en charge des temps d'autonomie et sur la façon de la mettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 33.